

Racisme sur le Net en débat

RESPECT Moment de réflexion sur l'impact des discriminations raciales sur les réseaux sociaux pour 300 étudiants au collège de Saint-Maurice.

RENCONTRE «On ne naît pas raciste. On le devient.» Ces mots ont été répétés lors de l'après-midi de réflexion sur les discriminations sur les réseaux sociaux organisé au collège de Saint-Maurice, en cette Semaine contre le racisme. Trois cents étudiants du lycée aigaunois et de l'école de commerce et culture générale de Monthey ont assisté à la rencontre. Quatre intervenants ont donné leur éclairage: Sylvie Jacquat, chargée de communication à la Commission fédérale contre le racisme, KT Gorique, rappeuse valaisanne d'origine ivoirienne, Bashkim Iseni, docteur ès sciences politiques à l'Université de Lausanne, et Stéphane Koch, spécialiste des comportements numériques. Les élèves ont participé au débat via Firechat, une application permettant de publier des commentaires sous un pseudonyme. ● **CHRISTINE SAVIOZ**



Les quatre intervenants ont évoqué les aspects juridiques et moraux du racisme. Mais ils ont aussi témoigné de leurs expériences. HÉLOÏSE MARET

LIRE NOTRE ÉDITO EN PAGE 2
ET NOTRE SUJET EN PAGE 17

«Je vis les stéréotypes tout le temps. C'est ancré dans la tête des gens.»



KT GORIQUE
RAPPEUSE VALAISANNE

«Publier des gags sur des gens de race x ou y peut inciter à la haine.»



BASHKIM ISENI
DOCTEUR ÈS SCIENCES POLITIQUES À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

«La norme antiraciste fixe la ligne rouge à ne pas franchir.»



SYLVIE JACQUAT
CHARGÉE DE COMMUNICATION AUPRÈS DE LA COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

«Une erreur sur les réseaux sociaux peut influencer sur tout le reste de sa vie.»



STÉPHANE KOCH
SPÉCIALISTE DES COMPORTEMENTS NUMÉRIQUES

STÉRÉOTYPES ILS FONT LE LIT DU RACISME

Trop souvent, la relation à l'autre est basée sur les stéréotypes, constate Stéphane Koch. «En 1932 par exemple, on assimilait les Allemands à des travailleurs, puis c'était l'inverse en 1955 et le stéréotype est réapparu en 1967. La manière de voir l'autre est ainsi biaisée.» La population a tendance à qualifier les personnes en fonction de leur apparence, leur race ou leur religion. «Un Noir serait forcément doué en musique, les femmes plus sensibles que les hommes, etc. Mais tout ça n'est que généralités.»

KT Gorique témoigne être confrontée en permanence aux préjugés en raison de sa couleur de peau. «On dit que les Noirs sentent mauvais, qu'ils sont pauvres... En arrivant en Suisse, j'ai été traitée de «sale Noire». C'est la première fois qu'on me faisait croire que les Noirs étaient en dessous des Blancs. C'est ancré dans la tête des gens sans qu'ils s'en rendent compte.» Même sentiment pour Bashkim Iseni, Albanais d'origine. «Quand j'étais aux études, on me qualifiait d'atypique car les Albanais sont vus ici comme des êtres violents et peu instruits. D'où une certaine stigmatisation.» ● **CSA**

MIGRANTS DE FAUSSES RUMEURS SUR LE NET

Les fausses rumeurs sur les migrants pullulent sur le Net, telle une épidémie. La semaine dernière, il en circulait 317 exactement, informe Stéphane Koch. Parmi ces centaines de ragots, celui prétendant que les migrants reçoivent un smartphone de luxe de Caritas. «C'est totalement faux! Le problème est que les gens partagent la nouvelle sur les réseaux sociaux et qu'elle se répand comme une traînée de poudre», ajoute Stéphane Koch. Cette fausse information donnera ensuite naissance à un préjugé. «D'où l'importance de se faire sa propre idée soi-même», insiste Stéphane Koch.

Bashkim Iseni met aussi en garde les étudiants contre des gags sur des races x ou y diffusés sur les réseaux sociaux et incitant à la haine. «Cela peut vite prendre de l'ampleur. N'oubliez pas que ce que vous écrivez sur les réseaux sociaux, c'est comme si vous le disiez sur une place publique.» Pour Bashkim Iseni, ces gags nuisent à la manière dont la population voit l'arrivée de migrants. «Je vous incite au contraire à voir l'immigration comme une richesse.» ● **CSA**

DISCRIMINATIONS ACTES PUNIS PAR LA LOI

Le Code pénal, par l'article 261 bis, a mis en place une norme légale antiraciste stipulant qu'elle «rend illégal tout comportement qui rabaisse de façon implicite ou explicite une personne à cause de sa couleur de peau, de sa religion ou de son appartenance ethnique ou culturelle, de même que tout comportement qui nie son droit à l'existence». Un outil précieux car il permet d'éviter les dérives racistes en Suisse. «C'est une norme qui fixe une ligne rouge à ne pas franchir, même si elle ne règle pas tous les problèmes», précise Sylvie Jacquat. Et de rappeler que l'article 261 bis concerne aussi tout ce qui est diffusé sur le Net. «Il ne faut pas croire que sur la Toile, vous êtes à l'abri de la loi», insiste Sylvie Jacquat.

Reste que la frontière morale est plus importante encore que la frontière légale. «Par exemple, là sur Firechat, je vois que quelqu'un a écrit un gag sur les attaques terroristes; cela peut être drôle, mais pas cette semaine où Bruxelles a été frappée de plein fouet par des attentats», avertit Stéphane Koch. ● **CSA**

RÉSEAUX SOCIAUX LA VIGILANCE EST DE MISE

Toute personne partageant des propos racistes sur sa page Facebook peut être poursuivie, même si elle n'est pas l'auteur de ces mots, rappelle Stéphane Koch. Pour bien faire comprendre aux étudiants l'impact parfois désastreux des mots et des images sur les réseaux sociaux, il a donné l'exemple d'un enseignant vaudois payant aujourd'hui encore, et au prix fort, l'une de ses publications racistes sur sa page Facebook.

Le professeur en question avait posté une image de lui tenant une boîte de Nasi Goreng devant le portail d'Auschwitz lors d'un voyage d'études avec ses élèves. Une personne a fait parvenir ce cliché à la direction de l'établissement où l'homme enseignait. L'enseignant a été licencié immédiatement.

Cinq ans après, il n'a toujours pas retrouvé de travail. «Cela prouve qu'une erreur sur les réseaux sociaux peut avoir non seulement des conséquences juridiques, mais aussi un impact sur sa vie pendant des années. La sanction de la société est parfois plus rude encore», explique Stéphane Koch. ● **CSA**



UN THÈME QUI PARLE AUX JEUNES

A l'issue de l'après-midi de réflexion, notre journaliste Patrick Ferrari a tendu son micro à plusieurs étudiants. Il leur a demandé s'ils avaient déjà été confrontés aux propos racistes sur les réseaux sociaux et comment ils réagissaient. Extraits du micro-trottoir à découvrir sur le site du «Nouveliste».

ALISON «Pour se faire insulter juste après, cela ne sert à rien de commenter un post raciste sur les réseaux sociaux. Cela ne va pas changer les personnes qui disent cela.»

LÉO «J'ai déjà été confronté à des propos racistes sur les réseaux sociaux, mais c'était plus dans un contexte humoristique donc cela ne m'a pas forcément dérangé.» ● **CSA**



VIDÉO

Retrouvez notre vidéo sur notre **app journal**.